



PLAN SUR L'ACCESSIBILITE

Date de production: 1^{er} Juin 2024
Date de la dernière révision: 1^{er} Juin 2024
Date de révision actuelle: 1^{er} Juin 2024
Approuvé par: Directeur général

1. REFERENCES

- 1.1. Loi canadienne sur l'accessibilité
- 1.2. Règlement canadien sur l'accessibilité

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Strait Crossing Development Inc. (SCDI) et Strait Crossing Bridge Limited (SCBL) sont responsables de l'opération et de la maintenance du Pont de la Confédération, pont reliant la province de l'Île du Prince-Edouard et la province du Nouveau-Brunswick. L'accord de signé avec Transport Canada prévoit une durée de concession de 35 années, du 31 mai 1997 au 31 mai 2032. Le 1er juin 2032, Transport Canada prendra le contrôle et les responsabilités qui étaient à la charge de SCDI et SCBL concernant le Pont de la Confédération.

2.1. Déclaration d'accessibilité

SCBL a pour but de remplir sa mission auprès de tous les membres du public, que ceux-ci aient un handicap ou non, avec le même élan et la même volonté. SCBL fera son possible afin de ne pas créer de barrière à l'emploi, tout en adhérant à toutes les lois et règlements en vigueur, dans la mesure de ce qui peut être raisonnablement attendu.

2.2. Consultations

Nous invitons toutes les parties prenantes (employés, utilisateurs, membre du public) à nous faire parvenir leurs idées ou retour d'expérience. Toute communication reçue fera l'objet d'une revue car il est important pour SCBL d'obtenir des retours de sources variées. Si vous souhaitez nous contacter sur ce sujet important, vous pouvez joindre Alexis Reynaud, Directeur Général de SCDI et SCBL en utilisant l'une des méthodes ci-dessous :

Courriel: Accessibility@scbl.net

Téléphone: (902) 437-7300

Courrier: Directeur Général
Strait Crossing Bridge Limited, 104 Abegweit Blvd., PO Box 70
Borden-Carleton, PE C0B 1X0

3. EMPLOI

Au 1er juin 2024, SCBL emploie 42 personnes, avec des bureaux basés à Borden-Carleton, sur l'île du Prince-Edouard. SCBL mettra en place tout ce qui peut être raisonnablement attendu afin d'accommoder ses salariés présents et futurs ayant un handicap.

3.1. Barrières identifiées

Nos employés qui sont actuellement impliqués dans les phases de recrutement recevront une formation complémentaire axée sur le handicap.

3.2. Actions

Trouver la formation appropriée provenant d'une entité approuvée qui aidera à la prise de conscience durant les phases de recrutement, de la rédaction de l'annonce à l'intégration du salarié.

4. ENVIRONNEMENT BÂTI

L'environnement bâti de SCDI/SCBL inclus le Pont de la Confédération, ainsi que le péage, un entrepôt de maintenance (et quelques bâtiments satellites), le bâtiment d'opération du pont et une zone de parking au Nouveau-Brunswick utilisée pour la navette ainsi que lorsque le pont est restreint à certains véhicules. Tous ces bâtiments ont été construits dans les années 1990.

4.1. Barrières identifiées

Employés :

Le second niveau du bâtiment d'opération est accessible uniquement via escaliers. Ce niveau comprend tous les bureaux administratifs. Pour les employés présents ou futurs cela pourrait présenter un problème en cas de mobilité réduite.

Clients:

Le bâtiment présent sur la zone de la navette au Nouveau-Brunswick doit être inspecté pour évaluer son accessibilité.

4.2. Actions

Employés :

Un plan doit être créé identifiant une solution temporaire et/ou permanente, permettant à SCBL d'être prêt à passer à l'action quand les barrières identifiées poseront un problème pour les employés déjà présents ou futurs.

Clients:

Identifier les travaux nécessaires (si il y en a) dans le bâtiment présent sur le parking au Nouveau-Brunswick.

5. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)

Non pertinent.

6. COMMUNICATIONS, AUTRE QUE LES TIC

Clients :

Dû à la nature bilingue de notre activité sur le pont, quand nous avons besoin de communiquer des informations aux usagés, nous utilisons autant que possible des pictogrammes. Cela nous permet de nous assurer une compréhension facilitée pour le public.

7. ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS

Pas de barrière identifiée.

8. CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

Pas de barrière identifiée.

9. TRANSPORT

SCDI/SCBL a identifié une entreprise qui fournit des services de navette/taxi pour personnes en situation de handicap : « Pat & the Elephant ». Nous les avons utilisés par le passé et nous continueront d'utiliser leurs services dans le futur.

10. CONSULTATION

Nous avons consulté Spinal Cord Injury Ile du Prince-Edouard dans le cadre de la préparation de ce plan. Cette organisation a envoyé un représentant dans nos bureaux afin de les inspecter et de soumettre leurs recommandations. Cette lettre a été reçue le 2 mai 2024 et a été utilisée en support pour ce plan.